

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SROR ASBL

L'Assemblée Générale de la SROR asbl se tiendra le **vendredi 16 mai 2025** au Club Prince Albert à Bruxelles :

10h00 : Accueil et Assemblée Générale

13h00 : Apéritif et lunch

Parking et transport

Aucun emplacement de parking n'est réservé au Club Prince Albert. Les frais de transport des participants ne sont pas remboursés.

Lunch

Inscription par versement de 50 € au compte de la SROR asbl (BE33 2100 9457 4446), avant le 1er mai 2025.

Compris dans la participation aux frais : café à l'accueil, apéritif, repas. (entrée, plat principal, dessert) avec vins, café.

Remarques préliminaires

L'AG se tient sous les nouveaux statuts de l'Association. Les cercles sont donc représentés par un certain nombre de membres effectifs.

Les autres membres peuvent assister à l'AG, mais sans droit de vote.

Ordre du jour

- Introduction par le Président national
- Hommage aux membres décédés en 2024-2025
- Approbation du rapport de l'AG 2024
- Rapport de la comptabilité 2024
- Rapport des vérificateurs
- Décharge aux administrateurs et au vérificateur
- Budget 2025-2026
- Cotisation 2026
- Vérificateurs aux comptes 2025
- Administrateurs et Bureau : voir ci-après
- Divers

Les cercles de Charleroi et de Tournai-Mons ont fusionné → Cercle du Hainaut

Appui de la Défense : cercles → association de fait versus asbl

- Journée Nationale
- Conclusion du Président national

Administrateurs et Bureau

Fin de mandat des administrateurs et membres du Bureau suivants :
président (PN), secrétaire (SN) et trésorier (TN) nationaux ; DB manager – webmaster (DBM-WM) ; Jacques Wattecamps ; Christian Harzée.

Les SN, TN et DBM-WM sont candidats à leur propre succession ; le vice-président national (VPN) est candidat PN. Le DBM-WM est aussi candidat TN.

Il n'y a pas encore de candidats VPN, rédacteur du BI ou représentant des membres nationaux.

Les membres effectifs qui souhaiteraient occuper une fonction du Bureau ou de représentant des membres nationaux, enverront leur candidature au président national avant le 1^{er} mai 2025.

Prescriptions administratives

Voir articles 9 à 15 des statuts et article 10 du ROI. Le modèle de procuration est repris à l'Ann C du ROI.

Art. 12, § 1.d des statuts : « Chaque proposition d'un nouveau point à l'agenda, remise à l'OA de l'Association ou au PN par au moins un cinquième (1/5) des représentants, au plus tôt vingt et un (21) jours calendrier et au plus tard huit (8) jours calendrier avant l'AG, par courrier ou courriel, doit être mise à l'ordre du jour de la prochaine AG pour délibération ».

Le nombre total de représentants (cercles et Bureau), sur la base des membres effectifs fin 2024, est de maximum 28.

Un cinquième (1/5) des représentants = six (6)

Nombre max. de représentants des cercles
(Représentant principal et additionnels)

Brabant Wallon 1 + 1

Hainaut 1 + 1

Leuven 1 + 3

Liège 1 + 2

Limburg 1 + 2

Luxembourg 1 + 1

Namur 1 + 1

West-Vlaanderen 1 + 2

National 1 + 1